



INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNÉE SCOLAIRE 2019 - 2020



CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des classes 2019/2020

Jeudi 29 août 2019

Vacances d'automne

Lundi 21 octobre 2019 au vendredi 1^{er} novembre 2019

Reprise des cours le lundi 4 novembre 2019

Vacances de Noël

Lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020

Reprise des cours le lundi 6 janvier 2020

Vacances de Carnaval

Lundi 24 février 2020 au vendredi 28 février 2020

Reprise des cours le lundi 2 mars 2020

Camp de ski (5H à 8H)

Lundi 16 mars 2020 au vendredi 20 mars 2020

Vacances de Pâques

Lundi 6 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020

Reprise des cours le lundi 20 avril 2020

Vendredi 1^{er} mai 2020

Journée de congé pour que les élèves puissent aller chanter (tradition fribourgeoise)

Pont de l'Ascension

Jeudi 21 mai 2020 et vendredi 22 mai 2020

Pentecôte

Lundi 1^{er} juin 2020

Pont de la Fête Dieu

Jeudi 11 juin 2020 et vendredi 12 juin 2020

Camps d'été (2H-3H-4H)

Pas encore définis

Fin de l'année scolaire

Vendredi 3 juillet 2020

Rentrée des classes 2020/2021 : jeudi 27 août 2020

HORAIRES DES CLASSES

ECOLE ENFANTINE

1H Gletterens

Lundi	07:50	11:25	Congé	
Mardi	Congé toute la journée			
Mercredi	07:50	11:25	Congé	
Jeudi	Congé		13:15	14:55
Vendredi	07:50	11:25	Congé	

2H Gletterens

Lundi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mardi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mercredi	Congé toute la journée			
Jeudi	07:50	11:25	Congé	
Vendredi	07:50	11:25	13:15	14:55

1H Portalban

Lundi	07:40	11:15	Congé	
Mardi	Congé toute la journée			
Mercredi	07:40	11:15	Congé	
Jeudi	Congé		13:15	14:55
Vendredi	07:40	11:15	Congé	

2H Portalban

Lundi	07:40	11:15	13:15	14:55
Mardi	07:40	11:15	13:15	14:55
Mercredi	Congé toute la journée			
Jeudi	07:40	11:15	Congé	
Vendredi	07:40	11:15	13:15	14:55

ECOLE PRIMAIRE

3HA-3HB-4H-5H-5/6H-6H-7H-8HA-8HB Gletterens

Lundi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mardi	07:50	11:25	13:15	14:55
Mercredi	07:50	11:25	Congé	
Jeudi	07:50	11:25	13:15	14:55
Vendredi	07:50	11:25	13:15	14:55

Les 3HA auront congé le mardi matin et **les 3HB** auront congé le jeudi matin.
Pour les 4H, l'alternance aura lieu le lundi après-midi et le mardi après-midi (une moitié de la classe aura congé le lundi après-midi et l'autre moitié de la classe aura congé le mardi après-midi).

RÉPARTITION DES CLASSES

Degré	Titulaires	Lieux
1H-2H A	Boschung Cindy Müller Nora	Gletterens
1H-2H B	Vonlanthen Julie	Gletterens
1H-2H C	Chassot Françoise Rosell Curty Catherine	Portalban
3H A	Zosso Sophie Bersier Catherine	Gletterens
3H B	Bueche Céline	Gletterens
4H	Bersier Catherine Fays Céline	Gletterens
5H	Tornare Isabelle Marion-Corminboeuf Nathalie	Gletterens
5H-6H	Perler Sophie	Gletterens
6H	Ballaman Vanessa Rapin Katia	Gletterens
7H	Clot Lionel	Gletterens
8H A	Nicolier Gwendoline	Gletterens
8H B	Gonin (Duc) Jenifer	Gletterens
Enseign. spécialisée	Cotting Julie	Gletterens
Enseign. spécialisée	Jungo Magali	Gletterens

ADRESSES DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Nom	Prénom	Adresse	NPA/Localité	Tél. prof.
Ballaman	Vanessa	Route de la Vannaz 20	1565 Vallon	026 667 90 40
Bersier	Catherine	Chemin de la Fin 19	1482 Cugy	026 667 90 40
Boschung	Cindy	Route de Fribourg 5	1773 Lécheltes	026 667 90 40
Bueche	Céline	Av. des Portes Rouges 145	2000 Neuchâtel	026 667 90 40
Chassot	Françoise	Route de Brit 30	1532 Fétigny	026 677 03 26
Clot	Lionel	Derrey-les-Ouches 60	1483 Montet	026 667 90 40
Cotting	Julie	Les Graubes 67	1567 Delley	026 667 90 40
Fays	Céline	Sous le Château 51	1470 Estavayer/Lac	026 667 90 40
Gonin (Duc)	Jenifer	Derrière la Tour 15	1583 Villarepos	026 667 90 40
Jungo	Magali	Imp. Clos du Savua 3	1482 Cugy	026 667 90 40
Marion	Nathalie	Rue de l'Eglise 4	1543 Grandcour	026 667 90 40
Müller	Nora	Rue des Fontanelles 9	1552 Trey	026 667 90 40
Nicolier	Gwendoline	Route du Réservoir 6	1580 Oleyres	026 667 90 40
Perler	Sophie	Engelhardstrasse 60	3280 Morat	026 667 90 40
Rapin	Katia	Le Car 4	1544 Gletterens	026 667 90 40
Rosell Curty	Catherine	Route du Village 29	1690 Lussy	026 677 03 26
Tornare	Isabelle	Chemin de Robin 19	1544 Gletterens	026 667 90 40
Vonlanthen	Julie	Chemin de la Cabuche 8	1773 Lécheltes	026 667 90 40
Zosso	Sophie	Chandossel 32	1583 Villarepos	026 667 90 40

ACTIVITÉS CRÉATRICES TEXTILES ET MANUELLES

Nom	Prénom	Adresse	NPA/Localité	Tél. prof.
Ducommun	Magali	La Grabille 6	1567 Delley	026 667 90 40
Schreyer	Lara	Vy-d'Avenches 75	1564 Domdidier	026 667 90 40

COURS DE NATATION – JEUDI

3H A	jeu 17.10.19	jeu 09.01.20	jeu 12.03.20	jeu 28.05.20	
3H B	jeu 07.11.19	jeu 16.01.20	jeu 19.03.20	jeu 04.06.20	
4H	jeu 05.09.19	jeu 14.11.19	jeu 23.01.20	jeu 26.03.20	jeu 18.06.20
5H	jeu 12.09.19	jeu 21.11.19	jeu 30.01.20	jeu 02.04.20	jeu 25.06.20
5H-6H	jeu 19.09.19	jeu 28.11.19	jeu 06.02.20	jeu 23.04.20	jeu 02.07.20
6H	jeu 26.09.19	jeu 05.12.19	jeu 13.02.20	jeu 30.04.20	
7H	jeu 03.10.19	jeu 12.12.19	jeu 20.02.20	jeu 07.05.20	
8H A-B	jeu 10.10.19	jeu 19.12.19	jeu 05.03.20	jeu 14.05.20	

Lorsqu'il y a la piscine, le bus part de Morat à 15h05 et passe par tous les villages du cercle selon le trajet de la tournée ordinaire.

EDUCATION PHYSIQUE

1-2H A	Lundi matin
-2H B	Vendredi matin
1-2H C	Vendredi matin
3H A-B	Mercredi matin
4H	Mardi matin et jeudi après-midi
5H	Mercredi matin et vendredi après-midi
5-6H	Mardi matin et vendredi après-midi
6H	Lundi matin
7H	Lundi après-midi et jeudi matin
8H A	Mardi après-midi et jeudi matin
8H B	Mardi matin et jeudi matin

THÉÂTRE, RUN SKI CUP ET CONCERT DE NOËL

Une pièce de théâtre est en préparation. Elle s'intitule "**Le fusible**". Les dates des représentations sont les suivantes :

- 15 novembre et 16 novembre à 20h à Gletterens (salle polyvalente)
- 22 novembre et 23 novembre à 20h à Gletterens (salle polyvalente)
- 29 novembre et 30 novembre à 20h à Gletterens (salle polyvalente)

L'activité Run Ski Cup est fixée au **vendredi 4 octobre 2019**.

Un concert de Noël à la salle polyvalente de Gletterens aura lieu le **mercredi 18 décembre 2019**.

Ces différents événements permettront de contribuer au financement des activités extrascolaires.

COORDONNÉES UTILES

	Nom - Prénom	Adresse	Téléphone
Secrétariat scolaire	Mme Michèle Pidoux	Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens	026 667 90 42 (jeudi) secretariat@aisdpg.ch
Direction d'école	Mme Sarah Catano	Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens	direction.ep.gletterens@fr.educan et2.ch
Inspecteur des écoles	M. Frédéric Gander	Rte André Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 80
Responsable des catéchistes catholiques	M. Pascal Ibemaso	Rte de Portalban 37 1567 Delley	026 675 42 29
Responsable des catéchistes réformés	Vacant provisoirement		
Bibliothèque de St-Aubin	Mme Anne Collaud	Le Château 1566 St-Aubin	026 677 10 40
Ecole de Gletterens		Ch. du Martalet 1-3 1544 Gletterens	026 667 90 40
Ecole de Portalban		Chemin du Four 29 1568 Portalban	026 677 03 26
Accueil extrascolaire	aes@aisdpg.ch	Chemin du Martalet 3 1544 Gletterens	026 667 90 43

CONSEIL DES PARENTS

Contact : conseildesparents@gmail.com

Nom	Prénom	Fonction
Ansermet	Crescence	Représentante de la Commune de Gletterens
Catano	Sarah	Responsable d'établissement
Chassot	Françoise	Représentante des enseignants-tes
Cotting	Philippe	Représentant de la Commune de Delley-Portalban
Dubey	Annie	Membre
Khouadja	Amina	Membre
Mauron	Camille	Membre
Müller	Romuald	Membre
Rodrigo	Grégory	Membre
Scotton	Alain	Membre
Spicher	Séverine	Membre
Studer Brunner	Sophie	Membre

HORAIRES POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES

A Course du matin	
Delley, école	07:33
Portalban, école	07:36
Portalban, Dessus	07:41
Gletterens, Fin de Gros Bois	07:42
Gletterens, école-village	07:45

B Course de midi	
Gletterens, école-village	11:38
Gletterens, Fin de Gros Bois	11:40
Portalban, Dessus	11:43
Portalban, école	11:47
Delley, école	11:50

C Course d'après-midi	
Delley, école	13:00
Portalban, école	13:03
Portalban, Dessus	13:08
Gletterens, Fin de Gros Bois	13:09
Gletterens, école-village	13:10

D Course de fin d'après-midi	
Gletterens, école-village	15:03
Portalban, Dessus	15:05
Portalban, école	15:08
Delley, école	15:10

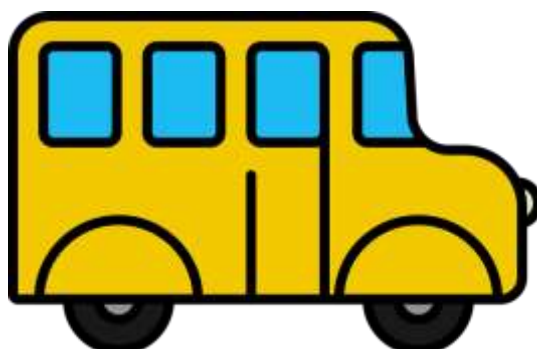
1. Course du matin	
Gletterens, lac	07:27
Gletterens, école-village	07:30
Portalban, Dessus	07:32
Portalban, école	07:35

2. Course de midi	
Portalban, école	11:22
Portalban, Dessus	11:26
Gletterens, école-village	11:30
Gletterens, lac	11:34

3. Course d'après-midi	
Gletterens, lac	13:00
Gletterens, école-village	13:03
Portalban, Dessus	13:05
Portalban, école	13:08

4. Course de fin d'après-midi	
Portalban, école	15:00
Portalban, Dessus	15:02
Gletterens, école-village	15:04
Gletterens, lac	15:08
Gletterens, Fin de Gros Bois	15:20

Les élèves qui n'ont pas d'abonnement de bus devront payer leur course.



INFORMATIONS UTILES

RELATIONS ENSEIGNANT(E)-PARENTS

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous souhaitons vivement que les contacts « école – famille » soient placés sous le signe de la franchise et du respect mutuel.

L'enseignant-e de votre enfant **doit prioritairement être contacté-e** en cas de questions, remarques, suggestions...

HORAIRES

Il serait souhaitable que les élèves arrivent 10 minutes au plus tôt avant le début de la classe. Après l'école, les enfants sont priés de rentrer directement à la maison.

Pour rappel, une surveillance est assurée par les enseignants et enseignantes 10 minutes avant et après l'école. En dehors de ces 10 minutes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

ABSENCES ET EXCUSES

En cas de maladie, d'urgence chez le médecin ou pour toute autre absence légitime, les parents ou les personnes qui en ont la garde doivent impérativement informer l'enseignant-e **avant le début de l'école**. Les parents se soucient du travail réalisé durant l'absence de leur enfant et vérifient qu'il soit rattrapé.

Si l'absence de l'enfant n'a pas été signalée, l'enseignant-e essaie de contacter les parents. En cas de non-réponse, il-elle contacte un employé communal qui poursuit les recherches sur le chemin de l'école et au domicile de l'élève.

Si l'enfant n'est pas trouvé après ces démarches, la police est contactée.

Nous vous rappelons que les absences prévisibles, rendez-vous chez le dentiste ou autres, devraient être, dans la mesure du possible, fixées en dehors des horaires de classes.

Un certificat médical est obligatoire dès que l'absence dépasse 4 jours consécutifs.

DEMANDE DE CONGÉ

RLS Art. 38 b)

1 La demande de congé, jusqu'à trois semaines, est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

2 La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

3 La décision est communiquée aux parents par écrit.

4 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'exams officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

5 La Direction est compétente pour décider des congés de quatre semaines et plus.

Cependant, selon la jurisprudence, la direction d'établissement ne dispose pas d'une liberté totale dans sa décision ; la marge d'appréciation est limitée par le fait que les motifs doivent être justifiés. Le congé spécial a été prévu par le législateur essentiellement pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance.

La pratique et la jurisprudence ont clairement établi que les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire, ni à aucun autre moment de l'année.

Un formulaire de demande de congé est à disposition sur le site de l'école.

MATÉRIEL

Les téléphones portables et les montres connectées ne doivent ni être vus, ni être entendus. En cas de non-respect de cette règle, ils seront confisqués durant deux semaines. Ils peuvent être utilisés en dehors des horaires scolaires.

Les radios, MP3, appareils audios à écouteurs et autres jeux électroniques ne sont pas autorisés durant les heures de classe. Les vélos, rollers, trottinettes, skates ne peuvent pas être utilisés pendant la récréation.

Les jouets à caractère agressif ainsi que les objets dangereux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Les enseignants-tes déclinent toute responsabilité pour tout livre, objet ou jouet apporté en classe et détérioré.

DÉGÂTS

En cas de dégâts occasionnés par un enfant, la RC des parents couvrira les frais.

En cas de dégâts des moyens d'enseignement (livres...), le montant du matériel sera facturé aux parents.

RÉCRÉATIONS

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées.

Lors des récréations, les élèves ne quittent pas la cour.

EDUCATION SPORTIVE

Les chaussures doivent avoir une semelle propre et ne laissant pas de traces.

Pour être dispensé d'éducation physique, l'élève doit apporter un certificat médical ou une demande écrite des parents.

Concernant les leçons de piscine, l'élève qui a des verrues plantaires est prié de porter des chaussettes spéciales.

Les élèves qui ne participent pas à la leçon de piscine se rendent dans une autre classe pour travailler.

UTILISATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

Le terrain de sport, le terrain de skater-hockey, le terrain de basket, la place de jeux, la place de l'arrêt de bus et les deux cours d'école font partie du périmètre scolaire (art. 122 du règlement d'application de la loi scolaire).

Par conséquent et durant les heures de classe, y compris durant les dix minutes avant et après l'école, les parents n'ont, en principe, pas accès au périmètre scolaire. Pour les 1-2H, les parents sont autorisés à accompagner leur enfant dans la cour de l'ancienne école. Durant les heures de classe, **la place de jeux de l'ancienne école uniquement** est accessible aux enfants non scolarisés pour autant que cela ne perturbe pas le bon déroulement du travail des élèves.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves sont tenus d'utiliser les transports scolaires organisés par les communes. Si des parents souhaitent véhiculer leur enfant eux-mêmes, ils doivent impérativement adresser à l'administration scolaire une déclaration de renonciation aux transports scolaires, valable pour toute la durée de l'année scolaire.

REGLEMENT POUR LES TRANSPORTS EN BUS

1. Les élèves prennent le bus à l'arrêt le plus proche de leur domicile et se rendent directement à l'école.
2. Lorsque les portes sont ouvertes, les élèves montent ou descendent sans bousculer leurs camarades.
3. Les élèves montent par la porte indiquée par l'enseignant-e, saluent le chauffeur et s'assoient.
4. Les élèves de l'école enfantine, de la 3H et de la 4H se placent de l'avant du bus jusqu'à la porte arrière. Les élèves de 5H, 6H, 7H et 8H se placent de la porte arrière du bus jusqu'au fond.
5. Les élèves assis mettent leur ceinture et restent à leur place jusqu'à l'arrêt complet du bus. Ceux qui sont debout ne se déplacent pas pendant le trajet.
6. Il est strictement interdit de jouer, manger et boire dans le bus.
7. Il est possible de parler et chanter sans hurler.
8. Les élèves descendent à l'arrière et saluent le chauffeur.
9. Les élèves respectent les consignes du chauffeur ; celui-ci se réserve le droit d'avertir la Direction d'école en cas de problèmes.

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

A l'école et sur le chemin de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. C'est l'assurance accident ou maladie privée (suivant les circonstances) qui prendra en charge les frais médicaux et de traitement. Dans les bus scolaires et sur le périmètre de l'école, la responsabilité des collectivités ne peut être engagée que si

l'accident est dû à un acte illicite des personnes chargées de la surveillance, 10 minutes avant et après les cours.

COMPORTEMENT GÉNÉRAL

Une tenue correcte et conforme à la décence est exigée en classe. Le maquillage n'est pas toléré. En cas de non-respect de ces règles, les enseignants-tes se réservent le droit d'en discuter avec l'élève et d'en informer les parents si nécessaire.

Nous demandons à chaque élève un langage poli et respectueux.

Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent.

À l'école, nous encourageons les enfants à vouvoyer les enseignants-tes.

Les gestes de violence, même sous forme de jeux, sont interdits.

SOINS ET PRÉVENTION

Durant leur scolarité, les enfants reçoivent à plusieurs reprises la visite de professionnels de la santé et de la sécurité :

2H : prévention des abus sexuels.

6H et 8H : information sexuelle.

7H ou 8H : information sur la violence et ses conséquences par la Brigade des Mineurs.

De la 2H à la 8H : prophylaxie dentaire.

SERVICE DENTAIRE

Le contrôle dentaire, une fois par année, est obligatoire. Les enfants, n'ayant pas l'attestation d'un dentiste privé certifiant des contrôles réguliers, seront contrôlés le jour de la venue de la clinique dentaire.

Les **contrôles** sont, comme auparavant, effectués en **clinique dentaire mobile** pendant les heures de classe. Une attestation de contrôle effectué ou une estimation d'honoraires est remise à l'enfant. L'estimation d'honoraires est à retourner rapidement à l'enseignant-e avec la signature du représentant légal et la réponse OUI ou NON bien entourée.

Les soins seront par contre réalisés à la clinique dentaire scolaire fixe à Romont où vous devrez accompagner votre enfant.

Les enfants suivis par un ou une orthodontiste ne sont pas dispensés du contrôle.

PRÉVENTION DES POUX

Dans le cadre d'une campagne de prévention des poux, trois infirmières passeront dans toutes les classes. Les dates de passage sont les suivantes :

11 octobre 2019	6 mars 2020
10 janvier 2020	24 avril 2020

En cas de présence de poux, le contrôle sera renouvelé.

Histoire de poux

Les poux sont fort désagréables et s'attrapent plus rapidement que l'on ne s'en débarrasse. Ces parasites vivent parmi les hommes depuis fort longtemps et nous avons dû apprendre à vivre avec eux. Mais chacun se dit : « Pas sur ma tête ! »

Attraper des poux n'est pas le signe d'un manque d'hygiène.

Le pou se nourrit de sang humain. Il meurt en 48 h hors du cuir chevelu.

Il se transmet par contact direct de tête à tête.

Il se déplace rapidement, fuit la lumière, s'accroche aux cheveux, mais ne saute pas, ne vole pas et ne survit que 10 minutes à la surface de l'eau. On l'observe surtout au niveau des tempes, derrière les oreilles et au-dessus de la nuque.

Quand les rechercher ? Examinez votre enfant s'il se gratte la tête ou si vous apprenez qu'il y a des poux à l'école, dans la famille ou chez des amis.

Comment les rechercher ?

Les lentes collent aux cheveux contrairement aux pellicules qui se détachent facilement. Contrôlez les cheveux de la manière suivante :

- Laver les cheveux avec le shampoing habituel et les rincer
- Couvrir les épaules avec un linge clair
- Démêler les cheveux et les séparer mèche par mèche
- Passer un bon peigne anti-poux en le faisant glisser du cuir chevelu jusqu'à l'extrémité des cheveux
- Essuyer le peigne sur le linge à chaque passage pour vérifier la présence de poux

Vous avez trouvé des poux ou des lentes fraîches

Merci d'en informer l'enseignant-e, l'accueil ou l'infirmière scolaire. Achetez un produit anti-poux en pharmacie. Il existe 2 principaux groupes de produits efficaces contre les poux : les shampoings à base d'huile de silicone et les shampoings qui contiennent des insecticides.

3 traitements consécutifs sont nécessaires : 1er, 8e, 15e jour.

Appliquez le produit selon les instructions du prospectus, mais laissez-le agir plus longtemps, au moins **20 minutes pour les insecticides, toute la nuit pour les huiles !**

Concentrez votre attention sur la tête et non sur l'environnement. Lavez draps, housses de duvet, d'oreiller et peluches à 60° ou évitez leur utilisation pendant 2 jours de suite.

Enlevez toutes les lentes ! C'est la seule manière de se débarrasser définitivement des poux. Pour ce faire, utilisez un peigne à lentes spécial ou effectuez un élementage manuel

(faire glisser une à une les lentes entre ses ongles). C'est une opération à renouveler quotidiennement, sans perdre patience, **durant 2 semaines**, mais c'est la partie la plus importante de tout le traitement !

N'utilisez pas les peignes et brosses des porteurs de poux. Lavez ces objets à l'eau chaude (trempez 10 minutes). Attachez les cheveux longs. Les traitements préventifs sont inutiles, mais restez vigilants et continuez les contrôles régulièrement.



MÉDECINE SCOLAIRE – MARCHE À SUIVRE

Un suivi médical de l'enfant scolarisé est obligatoire. Les parents ont le choix de faire appel **à leur médecin de famille ou au médecin scolaire.**

Trois contrôles sont prévus et notés sur la « carte (jaune) de santé » (MS 2 FD) durant l'enfance. Le premier a lieu avant la 3H, le deuxième intervient en 7H ou 8H et le dernier au CO.

Si les parents désirent que la vaccination soit prise en charge par la médecine scolaire, ils remplissent le « formulaire de consentement des parents pour la vaccination » (MS 16 FD) pour tous les niveaux scolaires.

Il va de soi que le médecin n'administrera, après contrôle du carnet de vaccination, que les vaccins nécessaires prévus pour le niveau scolaire concerné et précisés dans un courrier spécifique, cela même si les parents cochent toutes les possibilités vaccinales.

Premier contrôle :

La « carte (jaune) de santé », envoyée par la commune au début de la scolarité, est à conserver avec le carnet de vaccinations.

Avant la 3H, l'enfant doit effectuer un contrôle de santé. Il pourra le faire auprès de son médecin de famille, mais il a aussi la possibilité de le faire auprès du médecin scolaire avec lequel les parents prendront directement rendez-vous.

Durant le premier mois de la 3H, chaque enfant apporte :

- la « carte (jaune) de santé » complétée par le médecin de famille ou le médecin scolaire
- le formulaire MS 16 FD « consentement des parents pour la vaccination », dûment complété.

Si la carte atteste que le premier examen médical a été effectué, l'enseignant-e transmet cette information au médecin scolaire et la carte sera restituée à l'enfant.

Dans le cas contraire ou si l'enfant n'a pas de « carte (jaune) de santé », l'enseignant-e transmet le nom de l'élève au médecin scolaire, Dr. Mireille Arnold, Rte de la Distillerie 1, 1564 Domdidier (026 675 36 75), qui prendra contact avec les parents pour fixer un rendez-vous. La « carte (jaune) de santé », si elle existe, est rendue à l'enfant.

Les documents suivants sont à apporter au rendez-vous avec le médecin scolaire :

- La « carte (jaune) de santé »
- Le questionnaire d'examen préscolaire, complété (1ère page). Ce questionnaire est confidentiel. Il sera donné au médecin qui le conservera
- Le formulaire MS 16 FD « consentement des parents pour la vaccination », dûment complété
- Le carnet de vaccinations de l'enfant

Deuxième contrôle :

En 7H ou 8H, un examen de médecine scolaire est effectué par le médecin scolaire dans l'école de l'enfant. Cet examen est gratuit. Il peut également être effectué (aux frais des parents) par le médecin de famille.

Si l'examen est effectué dans le cadre de la médecine scolaire, donner à l'enseignant-e de l'enfant :

- La « carte (jaune) de santé »
- Le questionnaire sur l'état de santé de l'enfant, complété. Ce questionnaire est confidentiel. Il sera donné au médecin qui le conservera
- Le formulaire MS 16 FD « consentement des parents pour la vaccination », complété
- Le carnet de vaccinations de l'enfant

Si l'examen est effectué par un médecin privé, remettre à l'enseignant-e de l'enfant :

- La carte de santé complétée par le médecin privé
- Le formulaire MS 16 FD « consentement des parents pour la vaccination », complété.

SANTÉ A L'ÉCOLE

■ Médicaments et pharmacie :

Le personnel enseignant ne donne **pas de médicaments** (y compris homéopathie, phytothérapie, etc.) aux enfants à l'école (directives du 18 janvier 2016).

Une trousse contenant quelques pansements, du désinfectant, ainsi que du matériel pour traiter les petites blessures, les contusions et administrer les premiers soins en cas d'accident est à disposition dans les établissements scolaires.

■ Problème médical :

Si un ou une élève présente soudainement des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessiteraient un traitement médical, le personnel enseignant :

- dans les situations normales, avertit les parents qui viendront, si possible, chercher l'enfant.

- dans les situations d'urgence, prend les mesures pour que l'élève reçoive les soins nécessaires* et avertit les parents.

**L'établissement est autorisé à amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, à faire appel à une ambulance ou aux services de sauvetage (frais à la charge des parents et de leurs assurances privées).*

■ **Maladie chronique :**

Les parents signalent à l'enseignant-e si un enfant souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, ...) et doit prendre des médicaments.

SERVICES DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ (SLPP)

Les services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) sont à disposition des enfants présentant des difficultés dans leur développement scolaire, relationnel, familial, comportemental...

Une permanence est ouverte en principe un jeudi par mois.

Des consultations ou demandes d'informations sont possibles à tout autre moment sur simple rendez-vous. Elles sont gratuites. La discrétion est assurée.

CEP à Estavayer-le-Lac Tél. 026 663 91 10

COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant : http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Il existe une structure d'accueil extrascolaire à Gletterens. Elle se situe dans le bâtiment scolaire et est ouverte de 6h30 à 18h. Pour davantage de renseignements, veuillez consulter le site <https://www.lesptitslacustres.ch/>.

Les enseignants-tes ne sont pas responsables d'avertir l'AES en cas de maladie ou d'absence de l'enfant.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE



En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !



A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !

Etre vu



Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,...) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues. Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

EDUCATION FAMILIALE

A l'école, l'enfant apprend à ...	A la maison, ce qui peut m'aider en tant qu'enfant c'est...
Travailler pendant de longues périodes.	Je fais des jeux de concentration seul, avec des copains et ma famille : puzzle, perles à enfiler, suivre une histoire, etc.
Travailler dans de bonnes conditions.	Je fais une chose à la fois : <ul style="list-style-type: none">• quand je mange, je ne joue pas. Quand je joue, je ne mange pas.• quand je me prépare à sortir, je ne joue pas, etc...
Etre responsable de son travail jusqu'au bout de l'activité.	<ul style="list-style-type: none">• Je suis encouragé à aller au bout d'une action: je range avant de commencer une autre activité.• Je suis encouragé à faire des efforts.
Etre autonome dans son travail.	<ul style="list-style-type: none">• Je suis responsable d'effectuer seul une petite tâche ménagère (mettre/débarrasser la table, faire une partie de la vaisselle, etc.).
Avoir de l'ordre et du soin dans son travail et son matériel.	<ul style="list-style-type: none">• Je suis responsable de l'ordre et du soin d'un petit espace qui m'appartient.
Respecter le matériel de l'école.	<ul style="list-style-type: none">• Je prends soin de mes jouets et de ceux des autres.• Je vois les adultes prendre soin des choses.
Demander de l'aide quand quelque chose n'est pas compris.	<ul style="list-style-type: none">• Je suis encouragé à poser des questions lorsqu'il y a quelque chose qui ne va pas.• J'entends maman/papa se poser des questions et demander de l'aide aux autres.
Se changer, attacher ses chaussures seul.	<ul style="list-style-type: none">• Je suis encouragé à faire par moi-même ; maman/papa/mes grands frères ou sœurs ne font pas à ma place.

A l'école, l'enfant apprend à ...	A la maison, ce qui peut m'aider en tant qu'enfant c'est...
Respecter un horaire ou la durée d'une activité.	<ul style="list-style-type: none"> • Je vais au lit et je mange plus ou moins à la même heure. • Nous avons quelques rituels (par ex : histoire avant de dormir, autre ?)
Travailler en collaboration avec d'autres élèves.	<ul style="list-style-type: none"> • Je joue avec d'autres enfants sans le regard de l'adulte. • Je suis encouragé à rendre de petits services aux voisins, à d'autres enfants. •
Accepter de perdre dans un jeu, de se tromper, de ne pas toujours réussir au premier coup.	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis encouragé et félicité pour les apprentissages que je fais, en avançant et en me trompant (plutôt que seulement pour le résultat). • Mes parents me montrent qu'ils ne réussissent pas tout, tout de suite.
Etre patient, attendre son tour.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans ma famille j'apprends à attendre, je ne peux pas avoir tout – tout de suite. • J'utilise un calendrier de la semaine, avec des images de ce que je fais.
Respecter les autres élèves quand ils ont la parole, quand ils se trompent, quand ils sont différents.	<ul style="list-style-type: none"> • A table en famille, chacun parle de sa journée et écoute l'autre. • J'aime jouer avec d'autres enfants dans le quartier ou ailleurs.
Se donner de la peine même quand il n'y a pas de cadeau en récompense.	Je suis fier de rendre service, sans qu'on me donne quelque chose en échange.
Accepter une sanction lorsqu'une règle n'est pas respectée.	Je comprends ce que je peux faire et ce que je ne peux pas faire, lorsque les adultes posent des limites claires.

www.educationfamiliale.ch Fribourg (026 321 48 70). Doc. élaboré avec parents et professionnels.

SOCIÉTÉS LOCALES CONCERNANT LES ENFANTS



FC Portalban – Gletterens fc-portalban-gletterens.ch	Stephan Müller, 078 850 79 19 stephan.mueller(at)mtk2point0.ch
Tennis- Club Gletterens tc-gletterens.ch	Patrice Collomb, 079 / 417 06 86 p.collomb(at)bluewin.ch Responsable école de tennis Pascal Cuany, 079 230 70 76 pcuany(at)bluewin.ch

Skater Hockey Dogs of War shcgletterens.ch	Raphaël Rochette, 079 701 11 29
Amicale de voile Juniors Portalban	Peter Denzler, 079 683 63 53 peterdenzler(at)bluewin.ch avp-portalban.ch
Passeport vacances	Mireille Godel, 026 677 47 23 Séverine Nicolier Dubey, 026 675 46 72

AUX ALENTOURS...

FC St-Aubin-Vallon	Martial Berset martial.berset(at)st-aubin.ch
Gymnastique St-Aubin fsgst-aubin.ch	Grégory Dessibourg, 079 342 92 94
Volley-ball St-Aubin volley-sa.ch	Aurore Verdon, 076 337 27 27
Tir St-Aubin-Vallon	Edgar Leibzig, 079 347 53 79
Musique St-Aubin la-caecilia-staubin.ch	Jonathan Ramuz info@la-caecilia-staubin.ch
Scouts de Domdidier scoutsdomdidier.ch	Marie Bulliard, 079 530 21 48 rg@scoutsdomdidier.ch



Abonnement : Abonnement : 30.- /année Durée des prêts : 3 à 4 semaines Abonnement enseignant : 30.- /année Durée des prêts : 2 mois	Horaires : Mercredi et Vendredi : 16h-18h Samedi : 9h30-11h30 Fermé pendant les vacances scolaires
--	--

Email : info@ludo-broye.ch

Téléphone : +41 26 663.34.18 (pendant les heures d'ouverture)

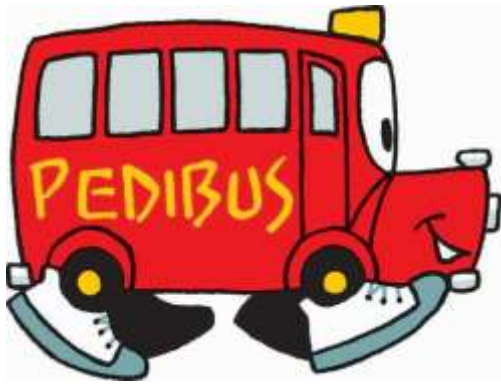
Courrier : Ludothèque de la Broye, Case postale 734, 1470 Estavayer-le-Lac

DIVERS

- **Office familial** : www.officefamilial.ch
- **Passeport vacances** : les organisateurs-trices sont toujours à la recherche de bénévoles et d'activités pour occuper nos jeunes pendant les vacances. Si vous êtes intéressé-e-s, prière de contacter Mme Mireille Godel au 026 677 47 23 ou Mme Séverine Nicolier Dubey au 026 675 46 72.
- **Accueil extra-scolaire** : consulter le site <https://www.lesptitslacustres.ch/>
- **Garderie** : « **Les P'tits Pruneaux** » à St-Aubin prennent vos enfants en charge de 2 à 6 ans. www.st-aubin.ch/education/garderie.html
- **Site des écoles de Delley-Portalban-Gletterens** : www.ecolesdpg.ch

MERCI DE CONSERVER
CE BULLETIN.

IL VOUS SERA UTILE TOUT AU
LONG DE L'ANNEE SCOLAIRE



Et si votre enfant allait à l'école à Pédibus?

Se rendre à l'école à pied est une habitude saine, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le système Pédibus permet notamment :

- > d'**assurer un maximum de sécurité** aux plus jeunes enfants sur le chemin de l'école
- > de **renforcer l'autonomie** des enfants tout en les responsabilisant face aux dangers de la route
- > de **simplifier la vie** des parents en les soulageant de ces nombreux trajets
- > de **favoriser les contacts**, la convivialité et l'entraide dans le quartier ou le village

Une ligne Pédibus peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires **de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire**. Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités.

La **Coordination Pédibus Fribourg** vous informe et vous soutient pour créer une ligne dans votre quartier. **Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous !** Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité.

Coordination Pédibus Fribourg

Séverine Emery-Jaquier

Contact et informations :

T 076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch

En collaboration avec les Communes de Delley-Portalban et Gletterens

Nous souhaitons connaître les besoins et l'intérêt des parents pour le Pédibus. C'est pourquoi nous vous remercions de **remplir ce talon-réponse et de le remettre à l'enseignant/e de votre enfant à la rentrée.**

Le Pédibus m'intéresse

Le Pédibus ne m'intéresse pas

Prénom et Nom :

Téléphone :

e-mail :

Adresse :

Classe de M./Mme : Degré Harmos :

NOTES PERSONNELLES



A series of 20 horizontal lines for writing, enclosed within a dashed-line rectangular border. The lines are evenly spaced and cover most of the page's height.